



**Fédération
internationale
des
Producteurs
Agricoles**

Quels sont les AVANTAGES d'une COOPÉRATIVE ?

Il s'agit de diffuser le coopératisme comme modèle de développement durable, incluant non seulement le terme « développement » dans sa définition mais offrant aussi les outils utiles pour son application.

Bien que le coopératisme soit un modèle d'entreprise durable, socialement et économiquement viable, il est nécessaire de faire prendre conscience aux différents gouvernements de la nécessité de le promouvoir moyennant un cadre normatif adéquat qui le soutienne et lui donne une position concurrentielle face aux autres modèles d'entreprises.

Les coopératives sont des acteurs économiques et sociaux significatifs ; des milliers de personnes dans le monde entier ont choisi le modèle coopératif pour leur entreprise afin d'atteindre leurs objectifs de développement personnels et communautaires. Plus de 800 millions de personnes sont membres d'une coopérative ; les coopératives fournissent 100 millions d'emplois dans le monde, soit 20% de plus que les entreprises multinationales.

Qu'est-ce qu'une coopérative ?

« Une coopérative est une association indépendante de personnes qui se sont volontairement unies pour faire face à leurs besoins et à leurs aspirations économiques, sociales et culturelles communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est contrôlée de forme conjointe et démocratique. »

Valeurs: L'activité des coopératives est régie et caractérisée par un ensemble de valeurs que la Déclaration d'identité coopérative de l'ACI décrit de la manière suivante :

« Les coopératives se basent sur les valeurs d'entraide, de responsabilité, de démocratie, d'égalité, d'équité et de solidarité. Suivant la tradition de leurs fondateurs, les membres des coopératives croient aux valeurs éthiques d'honnêteté, de transparence, de responsabilité sociale et de préoccupation pour les autres ».

Principes et lignes directrices selon lesquelles les coopératives mettent leurs valeurs en pratique. La Déclaration d'identité signée à Manchester définit un ensemble de sept principes coopératifs fondamentaux :

- | | |
|-----------------------------|--------------------------------------|
| 1 ^{er} principe : | adhésion ouverte et volontaire |
| 2 ^{ème} principe : | contrôle démocratique des membres |
| 3 ^{ème} principe : | participation financière des membres |
| 4 ^{ème} principe : | autonomie et indépendance |
| 5 ^{ème} principe : | éducation, formation et information |
| 6 ^{ème} principe : | coopération entre coopératives |
| 7 ^{ème} principe : | engagement envers la communauté |

L'intensification de la **mondialisation planétaire a largement renforcé la valeur de l'organisation coopérative**. Celle-ci se développe à partir d'un tissu de réseaux nationaux et internationaux qui rapprochent à chaque fois plus de la réalité une perspective de justice et de solidarité sociale.

En ce sens, **la mondialisation** n'est pas un obstacle pour le coopératisme agricole. C'est au contraire une **opportunité** pour que l'exclusion, la pauvreté et des aspects comme le commerce, le financement, la gestion de l'eau et de l'environnement trouvent à travers l'institution coopérative une option de dépassement de soi légitime et confirmée.

L'organisation coopérative, grâce à un ensemble de valeurs universellement reconnues à la lumière de l'expérience - telles qu'entraide, responsabilité, démocratie, égalité, équité et solidarité **et principes** à partir desquels elle matérialise ses valeurs, comme par exemple l'adhésion ouverte et volontaire, le contrôle démocratique, la participation financière des membres, l'autonomie et l'indépendance, l'éducation, la coopération entre coopératives et l'engagement envers la communauté – exprime ici, indubitablement, **l'un de ses principaux avantages comparatifs** en tant que modèle d'organisation économique et sociale des hommes et des femmes du monde rural intéressés à se consolider comme producteurs de biens et de services du secteur agricole.



Pourquoi choisir le modèle coopératif ?

Dans le milieu rural, la coopérative dynamise la conscience et l'exercice de la citoyenneté et de la démocratie locale. Cela a des répercussions au niveau national et international. Une communauté rurale informée et ouverte à la discussion des problèmes de sa localité est une communauté potentiellement apte à approfondir le sens de sa citoyenneté politique et l'organisation efficiente de ses activités productives. Comme aurait dit Schumpeter : « Ce qui est petit est joli ».

La FIPA est l'organisation mondiale des agriculteurs qui représente plus de 600 millions de familles d'agriculteurs regroupées en 115 organismes nationaux répartis dans 80 pays.

60 rue St. Lazare,
75009 Paris,
France
Tel:
+33.1.45.26.05.53
Fax:
+33.1.48.78.72.12
Web: www.ifap.org

- Le modèle coopératif repose sur un ensemble de valeurs partagées.
- Il promeut la solidarité et la tolérance.
- Ce sont des entreprises flexibles quant à leur taille et à la mobilité de leurs membres.
- Les membres ont des intérêts en commun, les coopératives sont des acteurs collectifs.
- Il existe la certitude de pouvoir, collectivement, atteindre des objectifs qui ne seraient pas réalisables individuellement, raison pour laquelle l'effort commun et solidaire de tous est nécessaire.
- Les décisions et les responsabilités sont partagées.
- Il contribue à la formation d'un esprit d'entreprise qui à son tour augmente la motivation : c'est une entreprise qui a des objectifs économiques et, en tant que telle, elle obtient, dans la mesure du possible, des résultats à travers l'efficacité de l'entreprise.
- C'est une forme d'organisation capable d'offrir à ses membres des possibilités de dépassement de soi, économiques, sociales, professionnelles, culturelles et communautaires.
- Le caractère personnalisé des coopératives se présente comme un avantage concurrentiel exceptionnel. Pour que la démocratie soit exercée dans l'entreprise et que la prise de décisions soit participative, il est primordial d'assurer l'éducation, la formation et l'information des membres, des représentants élus, des dirigeants et des employés dans tous les domaines considérés nécessaires, afin qu'ils puissent contribuer de façon efficace au développement de leurs coopératives.
- La coïncidence des intérêts entre capital et travail apporte à la coopérative un avantage comparatif car elles maintiennent l'emploi en engendrant des revenus pour les personnes.
- Ayant pour but la satisfaction des besoins de leurs membres et le bien-être commun, les objectifs et intérêts des coopératives ne peuvent pas être en contradiction avec ceux de la société dans laquelle elles existent. Dans la plupart des pays, les coopératives sont des acteurs significatifs du point de vue économique et social dans leurs économies nationales, en concrétisant le développement personnel et en contribuant au bien-être de toute la population au niveau national.

Dans une coopérative, **ce sont les personnes qui importent** et non le capital, **même si l'argent est toujours nécessaire**. Toutefois, s'agissant de pays en développement, la caractéristique du membre associé de la coopérative est son insuffisance de capital pour exercer l'activité de production. C'est pourquoi le cumul de celui-ci permet d'en augmenter l'efficacité au fur et à mesure que plus de personnes s'unissent à l'effort d'organisation. L'expérience montre que ce sont la force et la qualité de ses membres qui garantissent, dans le milieu rural, que la coopérative, en tant que telle, sera viable et durable.

La mondialisation en cours, plutôt que minimiser, a maximisé, en particulier dans l'agriculture des pays en développement, les externalités positives que l'organisation coopérative apporte aux sociétés dans lesquelles elle opère sans objections. C'est une institution hautement inclusive de secteurs vulnérables qui, à cause de facteurs politiques, économiques, sociaux ou culturels, sont exclus par manque d'accès à la propriété des moyens de production.

Une telle réalité explique la conduite de certains gouvernements, d'après lesquels il faut reconnaître à l'entreprise coopérative des avantages en compensation des bénéfices qu'elle apporte à la société. Ces avantages s'expriment par l'adoption d'exemptions dans le cadre de la politique fiscale. Le mouvement coopératif ne doit jamais renoncer à obtenir ces exemptions car c'est un moyen d'exercer une concurrence équitable entre la société anonyme et la société coopérative.

Avantages dans le cas des coopératives agricoles...

- Obtenir de meilleurs tarifs d'achat de biens de production agricoles en faisant usage de l'économie d'échelle. Par ailleurs, elles permettent d'obtenir de meilleurs prix de marché dans la distribution et la vente de produits agricoles (amélioration de la compétitivité et obtention de revenus plus importants par les agriculteurs).
- Produire et apporter la sécurité et la qualité alimentaire à leurs membres.
- Collaborer à la production de valeur ajoutée tout au long de la chaîne : en entreprenant de nouvelles activités, la productivité des producteurs membre augmente, ce qui donne de la valeur ajoutée à leurs produits.

Ressources bibliographiques :

- Alianza Cooperativa Internacional: www.ica.org
- Comité para la Promoción y el Progreso de las Cooperativas: www.copacgva.org
- Nations Unies: www.un.org
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture: www.fao.org
- Organisation Internationale du Travail : www.ilo.org